Directives

Afin de faciliter les collaborations, les directives suivantes ont été instaurées :

1. Prise de contact avec les spécialistes

Le premier contact avec la marraine ou le parrain peut être pris par l’enseignant·e ou l’élève. Il est important de mentionner qu’il s’agit d’une demande dans le cadre du projet et de la base de données « with SCIENTISTS ». Il est recommandé aux élèves de montrer leur motivation et de fournir déjà des informations concernant les dates (date de fin du travail « deadline », et dates possibles pour la partie pratique. Dans l’idéal, les marraines ou parrains devraient être contactés 6-9 mois avant la date du rendu du travail. Il est également utile d’être encore flexible dans le choix du sujet, car les scientifiques ne peuvent pas forcément s’adapter à toutes les demandes, pour des raisons de contraintes temporelles, matérielles ou personnelles.

Les marraines et parrains doivent expliquer clairement ce qu’ils peuvent offrir, car il s’agit souvent du premier contact « officiel » menés par les élèves.

Bon à savoir : souvent, une maîtrise de l’anglais est nécessaire durant la partie pratique pour collaborer avec les scientifiques.

Un entretien peut être effectué à la demande de la marraine ou du parrain, parfois aussi avec la présence de l’enseignant·e, afin de définir ensemble le déroulement du travail.

1. Contrat

Au début du parrainage, un contrat entre l’enseignant·e, l’élève et la marraine ou le parrain doit impérativement être signé. Le but est de clarifier les rôles de chacune des parties. L’enseignant·e est responsable de faire signer le contrat et d’en envoyer une copie à la SCNAT (mint@scnat.ch). Un modèle du document est téléchargeable sur le site maturitywork.scnat.ch.

1. Thème du travail de maturité

Le thème est proposé par l’élève ou l’enseignant·e. La marraine ou le parrain peut aider à définir le thème du travail de maturité, et émettre ses recommandations.

Le travail de maturité n’est pas un travail de recherche universitaire et son niveau doit rester accessible pour un·e élève de gymnase.

1. Responsabilités

Le travail de maturité, en particulier sa qualité, est de la responsabilité de l’élève, et non pas de l’enseignant·e, de la marraine ou du parrain. L’encadrement du travail de maturité est de la responsabilité de l’enseignant·e de gymnase.

La marraine ou le parrain apporte un soutien ponctuel. L’engagement des marraines ou des parrains varie de l’encadrement pour des expériences pratiques à de l’aide pour la définition du thème du travail de maturité ou à la recherche de littérature. La qualité du travail de maturité n’est pas jugée par la marraine ou le parrain (sauf demande spécifique de l’enseignant·e).

L’enseignant·e peut contacter la marraine ou le parrain afin de savoir quelle part du travail a été effectué avec le soutien de l’expert·e et quelle part provient uniquement de l’élève, ce afin de faciliter l’évaluation du travail.

1. Fin du travail de maturité

L’élève ou l’enseignant·e envoie une copie du travail de maturité à la marraine ou au parrain et à la SCNAT (mint@scnat.ch). En plus d’une copie, un petit feed-back de la part de l’élève ou de l’enseignant·e au parrain ou à la marraine serait très apprécié.

Après avoir reçu le formulaire final contenant le résumé du travail (si possible avec photos) et l’évaluations des participant·e·s, la SCNAT offre une attestation supplémentaire à l’élève pour l’accomplissement de son travail de maturité en compagnie d’un·e expert·e scientifique. Elle publie volontiers le travail effectué sur son site Internet. Le formulaire est téléchargeable sur le site maturitywork.scnat.ch.

1. Autres

Le règlement de la base de données « with SCIENTISTS » s’applique, en particulier :

Les scientifiques ne sont pas rémunérés. L’accompagnement des travaux de maturité doit rester un travail de milice. Le matériel est les infrastructures nécessaires sont mises à disposition des étudiant·e·s gratuitement.

Les étudiant·e·s suivi·e·s peuvent faire une demande motivée de remboursement de leurs frais à la SCNAT (par exemple pour les transports). La demande doit être adressée par écrit au début du projet, avec une estimation des coûts totaux définie à l’avance.

Cela fonctionne de la manière suivante :

1. L’élève établit un document pour estimer le coût total des déplacements pendant son travail de maturité et l’envoie à [mint@scnat.ch](mailto:mint@scnat.ch)

2. La SCNAT confirme qu’elle remboursera les frais.

3. L’élève conserve les justificatifs des déplacements.

4. A la fin du travail de maturité, l’élève envoie une note de frais complète comprenant tous les déplacements et justificatifs, ainsi que le formulaire final et ses annexes.

5. La SCNAT rembourse les déplacements effectués.

ET

L’accompagnement par un·e scientifique de notre base de données ou la participation éventuelle aux frais engendrés n’est pas une garantie d’obtenir une bonne note à son travail. La responsabilité de la qualité du Travail de Maturité est portée par l’étudiant·e.

Pour toute question, n’hésitez pas à contacter l’Académie des sciences naturelles SCNAT : Caroline Geissbühler ou Anne Jacob, SCNAT, mint@scnat.ch, Tél. 031 306 93 05.